

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ET LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME - (N° 2021)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 38

AMENDEMENTprésenté par
Mme Runel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel